

Message N° 2024/66 du Conseil communal au Conseil général
du 10 décembre 2024

Budget communal du compte de résultats et des investissements 2025

1. Introduction

Le budget 2025 vous est présenté avec comparaison du budget 2024 et des comptes 2023.

Différentes informations sur les conséquences de la réforme des finances communales (MCH2) vous ont été décrites dans le message N° 2021/7 du Conseil communal au Conseil général du 14.12.2021, disponible sur le site internet communal.

1.1. Budget de résultats

Avec un total de revenus financiers de CHF 12'482'935.00 et un total de charges financières de CHF 12'529'450.00, le compte de résultat dégage une perte de CHF 46'515.00.

Le Conseil communal a décidé de ne pas économiser dans les prestations en faveur de la population, des sociétés et des honoraires d'études qui devraient nous permettre de mieux cibler certains futurs investissements.

En comparaison du budget 2024, nous constatons une augmentation des charges de CHF 591'173.00 (+ 4.95 %) et une augmentation des recettes de CHF 820'410.00 (+ 7.03 %).

Une remarque importante concerne le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif PA de CHF 380'000 qui nous améliorerait les budgets 2021, 2022, 2023 et 2024 de ce montant. Celui-ci est à nouveau totalement utilisé dans le cadre de ce budget 2025 et ne sera plus possible d'être utilisé dès le budget 2031 (ce qui correspond actuellement à environ 4 points d'impôt).

D'une manière synthétique, les principales augmentations des charges entre les budgets 2024 et 2025 – dont des explications plus détaillées vous sont remises ci-après – se retrouvent sous les postes : Honoraires aménagements routiers pour reprises de routes pour CHF 27'000 ; Participation aux frais d'accompagnement EMS pour CHF 20'450 ; Participation aux indemnités forfaitaires pour CHF 28'300 ; Participation aux institutions spécialisées pour handicapés ou inadaptés pour CHF 43'300 ; Participation aux dépenses scolaires cantonales pour CHF 19'050 ; Infrastructure de transports publics pour CHF 24'550 ; Maintien de la valeur ASEV-participation communale pour CHF 19'200 qui est une nouvelle dépense.

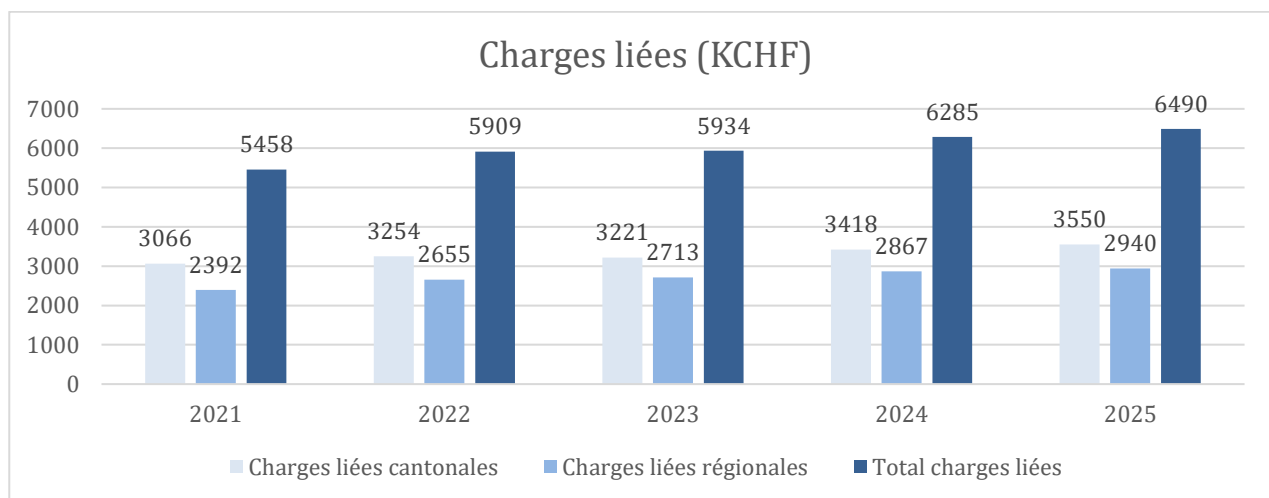
Quant aux revenus, nous notons les principales variations sur l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour une progression totale de CHF 300'000. En regard à l'impôt à la source encaissé en 2022, une augmentation de CHF 40'000 a été prévue par rapport au budget 2024. Concernant l'imposition des personnes morales, nous constatons une légère augmentation de CHF 11'300. L'estimation de l'impôt sur les gains immobiliers et les prestations en capital représente

une nette augmentation de CHF 195'000, basée sur les encaissements en hausse de ces dernières années. Finalement, une hausse des recettes relatives à l'approvisionnement en eau et à l'épuration, en relation avec la mise en vigueur des nouveaux règlements EP et EU, pour un montant total de CHF 103'200 pour l'EP et de CHF 87'100 pour l'EU.

Charges de transferts (charges liées)

Les charges liées cantonales et régionales sont budgétées, pour la grande partie, selon le critère du nombre d'habitants.

Ces charges de transferts sont calculées pour l'année 2025 selon les chiffres de notre population légale au 31 décembre 2023 (2'875 personnes) et cette dernière a augmenté de 38 personnes depuis le 31 décembre 2022, soit 1.34%. Par contre, ces charges liées augmentent de 2.77%, soit d'un montant de CHF 193'828, c'est-à-dire plus du double proportionnellement à la population.



1.2. Budget de investissements

Les investissements bruts totaux envisagés en 2025 s'élèvent à CHF 10'101'000. Les nouveaux investissements 2025 soumis à l'approbation du Conseil général s'élèvent à CHF 1'640'000. Les investissements envisagés en 2025 mais soumis par messages au Conseil général dans le courant de l'année prochaine sont estimés à CHF 3'500'000. Le solde représente le total des investissements déjà votés (reports des disponibles) et en cours pour CHF 4'961'000.

Les recettes envisagées s'élèvent, quant à elles, à CHF 444'000 (taxes de raccordement : CHF 302'000 - participations de tiers CHF 142'000), soit un volume d'investissements nets de CHF 9'657'000.

1.3. Considérations sur les budgets 2025

Le résultat budgétaire de l'exercice 2025 est quasi à l'équilibre ce qui est réjouissant. Nous rappelons ici que, selon les nouvelles dispositions de la LFCo, une perte peut être absorbée par les fonds propres non affectés de la commune. Ce qui est le cas dans la mesure où lesdits fonds propres permettent d'absorber sans difficulté le déficit annoncé. L'augmentation des charges est due en grande partie à la hausse du coût de la vie qui touche également le ménage communal. La légère hausse de démographie augmente la quantité de charges mais apporte également une hausse de revenus.

Au vu de ces considérations, le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver le budget annuel de l'exercice 2025 tel qui lui est proposé.



2. Commentaires sur les principaux écarts budgétaires

Vous trouvez ci-dessous des récapitulations et quelques commentaires sur les chiffres des chapitres du budget du compte de résultats 2025.

Le but de ce message n'est pas de faire un commentaire exhaustif du budget, seuls les éléments importants sont relevés ici. Pour rappel, toutes les dépenses inférieures à CHF 50'000 ont été passées dans le compte de résultats (cf. notre règlement sur les finances communales).

Dépenses nouvelles

La notion de « dépense nouvelle » est définie à l'art. 3, lit. f LFCo :

f) dépense nouvelle : la dépense est nouvelle lorsqu'il existe une liberté d'action relativement importante quant à son montant, au moment de son engagement ou à d'autres circonstances essentielles.

Et les compétences sont précisées à l'art. 6 du RFin :

Art. 6 Compétences financières du Conseil communal

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ *Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000.00 francs. L'article 10 est réservé.*

² *Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.*

Comme déjà communiqué, tous les salaires et leurs charges sociales sont répartis et imputés dans les différents comptes par dicastère concerné. Ceux-ci peuvent donc varier fortement d'une année à une autre au vu des travaux effectués effectivement et des inscriptions des centres de charges par les employés et par les Conseillers communaux. Au niveau du budget, ces différents postes sont établis basés sur une estimation faite à fin août.

De plus, concernant les postes de cotisations patronales à la caisse de pension et allocations sociales du personnel (AFE), les montants y relatifs sont inscrits dans les dicastères principaux et ne sont pas répartis dans le cadre du budget.



0. Administration générale

Charges
1'094'075

Revenus
20'540

Excédent de charges
1'073'535

Commentaires et faits marquants

0110	Législatif Secrétaire CG, jetons de présences des membres du CG et des commissions du CG - Frais de votations et élections, organe de révision	114'215
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique Maintenances et mises à jour du système informatique. Mise à jour programme de facturation des eaux à la suite du nouveau règlement (solde 5'000). Réadaptation contrat maintenance Omne Computer (19'000).	82'200

Le total des charges du dicastère de l'administration est en légère baisse de CHF 11'640 (-1.05%) par rapport au budget 2024.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges
289'615

Revenus
71'500

Excédent de charges
218'115

Commentaires et faits marquants

Pas de commentaire particulier à apporter concernant ce dicastère. Les charges sont stables par rapport au budget 2024 et aucune nouvelle dépense n'est prévue en 2025.

2. Formation

Charges
4'045'245

Revenus
54'250

Excédent de charges
3'990'995

Commentaires et faits marquants

2110.3611.00	Participation dépenses cantonales école enfantine En légère baisse par rapport au budget 2024 (- 0.48%)	228'000
2120.3153.00	Entretien de matériel informatique Divers entretiens du matériel informatique de l'école + Omne, intégration appareils dans JAMF (13'000) et remplacement antennes Wifi (2'900)	18'500



2120.3611.00	Participation dépenses cantonales école primaire Hausse de 2.15% par rapport au budget 2024	959'450
2120.3612.00	Contribution SLPPI Hausse de 2.79% par rapport au budget 2024	132'500
2130.3612.00	Participation au CO Hausse de 1.09% par rapport au budget 2024	1'194'900
2140.3611.00	Participation aux dépenses du conservatoire Hausse de 4.54% par rapport au budget 2024	89'800
2170.3144.00	Entretien des bâtiments scolaires Réfection crépi ancienne école (6'500), mise en conformité installations électriques (5'000) et entretien courant	25'000
2180.3636.00	Subvention-don AES Le P'tit Bonheur Subvention location appartements AES pour 5 mois (20'000) et couverture déficit annuel (5'000)	25'000
2192.3118.00	Achat de logiciels et de licences Dépense nouvelle : NetBiblio, changement de programme sur 5 ans (2'600) et mise en réseau des bibliothèques de la Sarine (1'200)	3'800
2192.3158.00	Contrat de maintenance informatique Augmentation suite à maintenance nouveau programme informatique NetBiblio	3'600
2193.3130.03	Charges diverses - Manifestations scolaires Marché des lumières et organisation du Carnaval 2025.	4'600
2193.4250.03	Recettes diverses - Manifestations scolaires Marché des lumières et ventes Carnaval 2025	9'500
2196.	Camps scolaires Camp d'hiver pour les 5-6H	32'300
2200.	Part. aux institutions spécialisées Hausse de 7.67% par rapport au budget 2024	449'950

Le total des charges du dicastère de la formation est en hausse de CHF 179'350 (+4.64%) par rapport au budget 2024.



3. Culture, sports et loisirs

Charges
583'115

Revenus
142'610

Excédent de charges
440'505

Commentaires et faits marquants

3294.3144.00	Entretien Aigle Noir Mise en conformité des installations électriques et entretien courant	25'000
3410.3614.00	Projet MidnightSports Poursuite du projet, frais pour la 3 ^{ème} année	28'000
3411.3144.00	Entretien du complexe communal Changement des douches des vestiaires hommes (15'000) et entretien courant	20'000
3421.3144.01	Entretien zone de détente les Simon Mise à niveau de la place de jeux et divers entretiens (20'000) et entretien/fauchage des terrains de foot (2'000)	22'000

Le total des charges du dicastère de la culture, des sports et loisirs est en hausse de CHF 29'765 (+5.38%) par rapport au budget 2024.

4. Santé

Charges
1'379'515

Revenus
13'000

Excédent de charges
1'366'515

Commentaires et faits marquants

4120.	Etablissement médico-sociaux et foyer pour les personnes âgées Hausse de 2.44% par rapport au budget 2024	902'080
4210.	Soins ambulatoires Hausse de 10.28% par rapport au budget 2024	405'660

Les dépenses du dicastère de la santé sont en hausse de CHF 54'730 (+4.13%) par rapport au budget 2024.



5. Prévoyance sociale

Charges
1'928'555

Revenus
50'100

Excédent de charges
1'878'455

Commentaires et faits marquants

5230.	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées Hausse de 5.41% par rapport au budget 2024	843'300
5451.3636.03	Subvention-don – Crèche Le P'tit Bonheur Frais de location des appartements vacants suite au crédit voté par le CG pour l'aménagement de locaux à la Neyruzienne pour 5 mois (10'000) et couverture déficit annuel (10'000)	20'000
5720.	Aide matérielle Stable par rapport au budget 2024	79'800
5790.3612.00	Participation ARCOS – service social Baisse de 3.75% par rapport au budget 2024	269'500
5790.3612.01	Participation ARCOS – IPSO Même budget que 2024	39'500

6. Trafic et télécommunications

Charges
928'340

Revenus
51'000

Excédent de charges
877'340

Commentaires et faits marquants

6150.3132.00	Honoraires – aménagements routiers reprise de routes Dépense nouvelle : honoraires d'étude pour reprise Imp. du Tronchet, honoraires Concept Z30 et autres honoraires	27'000
6150.3141.10	Routes domaine public – participation EC Dépense nouvelle : participation des routes communales aux EC suite au nouveau règlement communal sur l'épuration	13'000
6190.3134.04	Assurance machines Dépense nouvelle : nouvelle police assurance pour installations et appareils électroniques	1'000



7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Charges
1'878'820

Revenus
1'408'905

Excédent de charges
469'915

Commentaires et faits marquants

7101.3132.02	Honoraires et prest. – maintenance réseau Baisse de 9.09% par rapport au budget 2024. Prestations SINEF concernant l'exploitation du réseau, contrat signé en 2023 (40'000), honoraires divers et frais d'étude pénurie réseau AESO (10'000)	50'000
7101.3132.06	Honoraires - zones de protection Dépense nouvelle : extension des zones de protection	5'000
7101.3143.00	Entretien et rénovation des installations Remplacement conduites Pont CFF (20'000) et entretien courant	27'000
7101.3510.00	Attribution au financement spécial pour le maintien de la valeur (FSMV) Dépense nouvelle : couverture des amortissements et intérêts par la taxe de base (nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau)	80'580
7101.4240.02	Taxe annuelle de base réseau EP Recette nouvelle : suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau – base selon diamètre compteurs d'eau	120'000
7101.4240.03	Taxe d'exploitation réseau EP – vente d'eau Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau – consommation m3 d'eau au taux moyen de CHF 2.00/m3	310'000
7101.4510.01	Prélèvement au financement spécial pour l'équilibre du compte (FSEC) Recette nouvelle : couverture partielle des frais de fonctionnement par la taxe d'exploitation réseau EP. Comme il n'y a plus de réserve EP au bilan, il reste un découvert de 20'135 au budget 2025 de l'approvisionnement en eau (nouveau	-80'580



règlement communal sur
l'approvisionnement en eau).

7201.3510.00	Attribution au financement spécial pour le maintien de la valeur (FSMV) Dépense nouvelle : couverture des amortissements et intérêts par la taxe de base (nouveau règlement communal sur l'évacuation des eaux)	11'250
7201.3510.01	Attribution au financement pour l'équilibre du compte (FSEC) Dépense nouvelle : couverture des frais de fonctionnement par la taxe d'exploitation réseau EU (nouveau règlement communal sur l'évacuation des eaux)	184'825
7201.4240.00	Taxe d'exploitation réseau EU Recette nouvelle : suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur l'épuration des eaux – consommation m3 d'eau au taux de CHF 1.60/m3	244'000
7201.4240.01	Taxe annuelle de base réseau EU Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur l'épuration des eaux : - base surface bâtie m2 indicée selon la zone au taux de CHF 0.20/m2 – 46'000 - base surface constructible m2 indicée selon la zone au taux de CHF 0.20/m2 – 7'000 - participation EC des routes du domaine public 65'000 m2 au taux de CHF 0.20 – 13'000	66'000
7206.3612.00	Exploitation ASEV & micro-polluants – participation communale Hausse de 2.75% par rapport au budget 2024	205'500
7206.3612.02	Maintien de la valeur ASEV-participation communale Dépense nouvelle : selon budget ASEV, participation aux investissements liés à l'agrandissement STEP	19'200
7206.3510.00	Attribution au financement spécial pour le maintien de la valeur STEP (FSMV) Dépense nouvelle : couverture du maintien de la valeur par la taxe de base (nouveau	12'300



règlement communal sur l'évacuation des eaux)

7206.4240.01	Taxe annuelle de base réseau STEP Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur l'épuration des eaux : - Base : nombre d'équivalents habitants au taux de CHF 10.00/habitant	31'500
7206.4510.01	Attribution au financement pour l'équilibre du compte STEP (FSEC) Recette nouvelle : couverture des frais de fonctionnement STEP (nouveau règlement communal sur l'évacuation des eaux)	-207'000
7301.3144.00	Entretien de la déchetterie Finalisation aménagement déchetterie en rapport au nouvel emplacement compacteur et entretien courant	25'000
7690.3132.00	Honoraires et actions – processus agenda 2030 Honoraires délégué à l'énergie et suivi bilan carbone (11'000), organisation divers événements (5'000) ; subventions énergies renouvelables, amendement CG 14.12.21 (0) = pause en 2025	16'000
7900.3112.00	Frais d'équipement du ST Dépense nouvelle : équipement complet de sécurité pour le personnel du ST (3 personnes)	1'800
7900.3132.00	Honoraires d'études Augmentation de 100% par rapport au budget 2024	50'000
7900.3132.01	Honoraires d'avocats et de notaires Augmentation de 66.67% par rapport au budget 2024. Besoins supplémentaires liés à la révision/modification du PAL	25'000

8. Economie publique

Charges
47'760

Revenus
10'000

Excédent de charges
37'760

Commentaires et faits marquants

8406.3612.00 Participation Association régionale de la Sarine ARS – Tourisme régional 21'800

9. Finances et impôts

Charges
354'410

Revenus
10'661'030

Excédent de produits
10'306'620

Commentaires et faits marquants

9100. **Impôts communaux ordinaires** -8'433'100

Hausse de 4.37% par rapport au budget 2024. Les impôts ordinaires « revenus et fortune » sont calculés avec un coefficient de 0.81. L'impôt sur les prestations en capital a vu une nette augmentation en regard aux facturations des 5 dernières années.

9101. **Impôts communaux spéciaux** -1'031'500

Hausse de 5.71% par rapport au budget 2024. Une augmentation de CHF 95'000 est prévue pour les impôts sur les gains immobiliers. Cette augmentation a été calculée sur la base des produits en hausse des 5 dernières années. De même, une baisse de CHF 50'000 est prévue pour les impôts sur les mutations.

9300. **Péréquation financière** -315'080

Baisse de 6.97% par rapport au budget 2024

9610 **Intérêts des dettes** 214'000

9900.3199.00 **Dépenses non spécifiées** 50'000

En regard au règlement des finances RFin

9900.4895.00 **Prélèvement à sur la réserve de réévaluation du PA** -380'000

Amortissements planifiés sur PA

Amortissement en CHF	Patrimoine administratif
13'650	Véhicule service voirie
167'450	Bâtiments scolaires et pavillons
4'000	Maison communale
17'950	Immeuble Aigle Noir
1'980	Bâtiment Les Simon & zone de détente
42'850	Eaux usées - STEP
33'720	Eau potable
236'650	Routes communales et parcs
518'250	
-47'850	Subventions, amortissement taxes de raccordement
470'400	

3. Budget du compte des investissements 2025

3.1. Présentation

Le budget des investissements 2025 présente un excédent de dépenses nettes de CHF 9'657'000, pour un total de dépenses de CHF 10'101'000 et un total de revenus de CHF 444'000.

Le budget des investissements comporte, pour la plus grande partie, des investissements déjà votés et encore en cours de réalisation, des objets soumis au vote lors de la séance du Conseil général et différents montants d'intentions de dépenses qui nécessitent encore des études complémentaires. Le moment venu, ces objets seront présentés au Conseil général pour une demande de crédit.



3.2. Récapitulation par chapitres

Vous trouvez ci-dessous la récapitulation du budget des investissements 2025, par objet.

Budget des investissements 2025		
Dépenses 10'101'000	Revenus 444'000	Excédent de dépenses 9'657'000
Récapitulatif		9'657'000
Investissements déjà votés (soldes)		4'961'000
Investissements à l'ordre du jour		1'640'000
Taxes de raccordement EP/EU/STEP		-302'000
Subventions/participations de tiers		-142'000
Intentions de dépenses		3'500'000
Détails		
Investissement déjà votés (soldes)		4'961'000
Secteur des Simon – protection contre les crues		63'000
Remplacement passerelle sur la Glâne		184'000
Bâtiment de la chaufferie		600'000
Mise en séparatif Les Allys/Imp. du Chêne		20'000
Aménagement de locaux à la Neyruzienne AES / Crèche		1'090'000
Aménagement passage piéton et chemin piétonnier des Trois Roses		132'000
Réfection d'aménagements routiers divers (solde 70'000 réaffecté)		0
Assainissement éclairage public		60'000
Station de traitement des métabolites du chlorothalonil		300'000
Déplacement conduite EP La Charrière		20'000
Assainissement EU/EC La Charrière		257'000
PAD Le Sécheron		217'000
Mobilité douce Les Allys et canapé forestier		77'000
EP/EC/EU Séquence 3		700'000
Eclairage public route cantonale, séquences 3 & 4		183'000
Crédit d'étude, participation projet SPC, séquence 4		45'000
Déplacement mur – aménag. espace routier, séquence 3		300'000
Aménagement giratoire Carré et réduction émissions sonores		127'000
Assainissement infrastructures Ouest Village		160'000
Crédit d'étude global Aigle Noir		26'000
Collecteur EU jonction autoroutière Matran		400'000
Investissements à l'ordre du jour – CG 10.12.2024		1'640'000
Arborisation route cantonale – séquence 3		200'000
Remplacement des compteurs d'eau (crédit-cadre total 160'000 sur 4 ans)		40'000
Crédit d'étude pour le développement du projet lauréat « Agrandissement et rénovation de l'école »		1'200'000
Adaptation du PAL		200'000
Intentions de dépenses		3'500'000
Taxes de raccordement EC/EU/STEP		-302'000
Subventions/participations de tiers		-142'000



4. Conclusion

Lors de ses séances du 9 et du 21 octobre 2024, le Conseil communal de Neyruz s'est prononcé favorablement sur le budget 2025 du compte de résultats présentant un excédent de charges de CHF 46'515 et sur le budget 2025 du compte des investissements présentant un excédent de dépenses de CHF 9'657'000.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver les budgets 2025.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 11 novembre 2024.

Le Conseil communal de Neyruz